

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

ASL de LABATUT
Clottes – Nojals et Clottes
24440 Beaumontois en Périgord

Séance du 23/02/2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASL de LABATUT s'est réuni au siège social de l'A.S.L sous la présidence de Mr GUERIN Bertrand

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_1

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GUERIN Bertrand, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2021.

Considérant que l'ASL ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

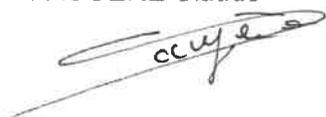
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
FAUGERE Claude



Le Président,
GUERIN Bertrand

ASL DE LABATUT
Lieu-dit Clottes
Nojals et Clottes
24440 BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

ASL de LABATUT
Clottes – Nojals et Clottes
24440 Beaumontois en Périgord

Séance du 23/02/2021 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASL de LABATUT s'est réuni au siège social de l'A.S.L sous la présidence de Mr GUERIN Bertrand

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_2

Objet : Mise à disposition des ouvrages à l'ASA de Sainte Sabine

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GUERIN Bertrand, Président, analyse le mode de fonctionnement possible de ses installations d'irrigations en lien avec l'ASA de Sainte Sabine.

Compte tenu de l'imbrication des périmètres syndicaux des deux structures et de la possibilité de mutualiser les volumes d'eau disponibles, le syndicat propose de mettre à disposition ses installations à l'ASA de Sainte Sabine afin qu'elle assure la gestion commune des installations.

Le président propose que dans le cadre de cette mise à disposition, l'ASA de Sainte Sabine assume directement les charges d'entretien et d'assurance dommage aux biens des installations et règle une cotisation annuelle à l'ASL de LABATUT afin de compenser les frais de fonctionnement de l'ASL.

Les frais de fonctionnement intransférables de l'ASL sont évalués à 1400 € par an (frais administratifs et comptable, assurance responsabilité civile, Impôts fonciers ...). Il est donc proposer de définir la cotisation annuelle à 1400 €HT avec possibilité de révision chaque année.

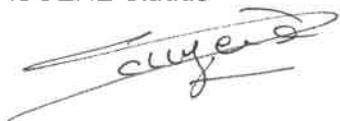
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette mise à disposition

VALIDE les montant annuel de la cotisation et charge le président de faire l'appel de cette cotisation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
FAUGERE Claude



Le Président,
GUERIN Bertrand

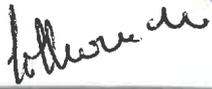
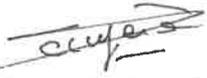
ASL DE LABATUT

Lieu-dit Clottes
Nojals et Clottes
24440 BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD

ASL DE LABATUT
CLOTTE - Nojals et Clottes 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD

Liste d'émargement du syndicat

Date : ... 23 FEVRIER 2021

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MME AUMASSON SYLVIE LES GENEVRIERS 24440 STE-SABINE	Membre		
MME COLLIANDRE JOCELYNE GRANGE NEUVE 47210 SAINT EUTROPE DE BORN	Membre		
MR FAUGERE CLAUDE LES CARREYRETTES 24440 STE-SABINE	Vice Président		
MR GUERIN BERTRAND 24440 NOJALS-ET-CLOTTE	Président		
MR LAPARRE JEAN PHILIPPE I.F. BOIS DE CERVE 24440 STE-SABINE	Trésorier		